



ANIMATION SPORTIVE MUNICIPALE

FICHE D'INSCRIPTION

Enfant à inscrire

Nom _____

Sexe Garçon Fille

Prénom _____

Établissement et classe fréquentée

Date de naissance _____

 Vous devez joindre à cette inscription une attestation d'assurance de responsabilité civile ou une attestation d'assurance scolaire.

Responsable légal

Je soussigné(e)

Nom _____

Prénom _____

Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de fonctionnement inscrites au verso,

Déclare accorder toutes les autorisations inscrites au verso.

J'autorise la ville de Nantes à utiliser les images représentant mon enfant dans l'exercice des activités organisées par l'Animation Sportive Municipale à titre d'information et d'illustration pour ses supports de communication faisant l'objet de diffusion locale, départementale, voire nationale

(Droit à l'image) Oui Non

Informations supplémentaires

Adresse (n°, rue, cp, ville) _____

Quartier Bellevue Dervallières Bourderie Chantenay

Contrie Patellière Saint-Herblain

Autre _____

Adresse mail _____

En signant cette fiche d'inscription, j'inscris mon enfant à l'Animation sportive municipale et autorise par conséquent ce dernier à participer à l'École municipale des sports ainsi qu'aux accueils sportifs proposés par la ville de Nantes.

Personne à contacter en cas de problème

1

Nom _____

Téléphone _____

2

Nom _____

Téléphone _____

3

Nom _____

Téléphone _____

Fait à _____ Le _____

Signature

Activités choisies (Emplacement réservé au service des sports – Ne rien écrire ici)

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

C'est quoi ? La ville de Nantes propose des initiations sportives : « découvrir et apprendre en s'amusant ».

C'est quand ? Sur les temps périscolaires (après l'école). Se référer au programme des activités : y sont précisés les horaires et les lieux pour chaque activité. A savoir : Les activités sportives peuvent être annulées pour des raisons inhérentes au fonctionnement du service. Une information est alors affichée à l'entrée de l'installation sportive. Il est demandé aux participants de vérifier auprès des gardiens ou sur les panneaux d'affichage si l'activité a bien lieu.

C'est pour qui ? Les activités proposées s'adressent aux enfants de 6 à 12 ans.

Modalités d'organisation : La participation des mineurs aux activités d'initiations sportives s'exerce sous la responsabilité des animateurs et éducateurs de la ville de Nantes pendant toute la durée des séances. Les enfants sont sous la responsabilité des éducateurs uniquement pendant les créneaux horaires des activités choisies. Il est demandé aux parents de veiller au respect des horaires et à une certaine ponctualité. Chaque participant devra respecter les présentes conditions générales de fonctionnement, ainsi que les consignes de l'encadrement. L'encadrement se réserve le droit d'exclure de l'activité tout jeune susceptible de troubler les activités.

ACCUEIL SPORTIF ET ANIMATIONS - TEMPS PÉRISCOLAIRE ET VACANCES SCOLAIRES

C'est quoi ? La Ville de Nantes propose **des accueils sportifs ouverts en libre accès** dans certains gymnases. Le programme d'activité est souple et construit autour de différentes activités sportives. Des sorties extérieures sont également organisées et établies en fonction des tranches d'âges. Les programmes d'animation sont affichés à l'entrée des gymnases concernés.

C'est quand ? Sur les temps périscolaires (après l'école) et pendant les vacances scolaires.

C'est pour qui ? Ces animations sont organisées en direction des 8-17 ans.

Dispositions spécifiques aux activités d'accueils multi-sports : La participation aux activités d'accueils sportifs se fait en libre accès, dès lors que le représentant légal du mineur a accepté les présentes conditions générales de fonctionnement et accordé les autorisations nécessaires. Chaque participant doit alors se rendre dans le gymnase où se déroulent les activités qui le concernent **par ses propres moyens**, sans aucun encadrement par les services municipaux et **sous sa seule responsabilité et celle de son représentant légal**.

La participation aux activités d'accueils multi-sports étant en libre accès, les mineurs peuvent cesser la pratique d'une activité à tout moment et quitter alors librement le gymnase.

Dispositions spécifiques aux sorties extérieures : Elles se déroulent en dehors de l'enceinte des gymnases, soit dans d'autres équipements (piscines, hangar de skate...), soit en extérieur (chemin de randonnée, forêt et bois...), dans les limites territoriales du département. Le programme des sorties extérieures (les dates, la nature des activités et les destinations) est affiché dans chaque gymnase en début de semaine. **Les enfants sont sous la responsabilité des éducateurs pendant toute la durée de la sortie du départ jusqu'au retour au gymnase.** Chaque sortie fait l'objet d'un affichage avant le départ dans le gymnase concerné (liste des participants, horaires prévus de départ et de retour, n° de téléphone des animateurs à contacter en cas de besoin). **Le brevet d'aisance aquatique ou de 25m est obligatoire pour participer aux activités nautiques.**

AUTORISATION À ACCORDER

Après avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement de l'accueil sportif et des animations pendant les vacances scolaires :

- Déclare accepter les conditions générales de fonctionnement.
- Déclare avoir été informé(e) des activités proposées et m'être assuré(e) que l'état de santé de mon enfant est compatible avec la pratique de celles-ci.
- Autorise les services de l'Animation sportive municipale à diriger mon enfant vers les services de santé et/ou de secours compétents, dès lors que son état de santé le justifierait.
- Autorise les services de l'Animation sportive municipale à transporter mon enfant vers un autre lieu de pratique.
- Autorise mon enfant à participer aux sorties extérieures pouvant être organisées dans le cadre de l'Animation sportive municipale (événements sportifs, tournois...). Chaque sortie fait l'objet d'un affichage dans le gymnase avant le départ en spécifiant la liste des participants, les horaires, la destinations, la nature de l'activité ainsi que les coordonnées des encadrants.